



LA TURQUIE ET L'UNION EUROPÉENNE À LA VEILLE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE

Délégation pour l'Union européenne

Rapport d'information de MM. Robert DEL PICCHIA, sénateur représentant les Français établis hors de France, et Hubert HAENEL, sénateur du Haut-Rhin, président de la Délégation pour l'Union européenne

Rapport n° 412

Présentation

Dans le cadre du suivi du processus de l'élargissement mis en place au sein de la Délégation pour l'Union européenne, MM. Robert del Picchia et Hubert Haenel se sont rendus en Turquie du 21 au 25 mai 2008.



M. Abdullah Gül, Président de la République de Turquie, entouré de MM. Robert del Picchia et Hubert Haenel.

A l'occasion de cette troisième mission dans ce pays, ils ont rencontré des

personnalités politiques de tout premier plan à Ankara et ont pu dialoguer avec les milieux économiques, intellectuels et culturels à Istanbul.

Malgré la décision des États membres d'ouvrir les négociations d'adhésion le 3 décembre 2005 avec la Turquie, la candidature de ce pays à l'Union européenne continue de susciter des débats passionnés en Europe – et particulièrement en France. Les négociations suivent pourtant leur cours, bien qu'à un rythme relativement lent.

A quelques jours de l'ouverture de la présidence française, les personnalités turques rencontrées ont surtout souhaité évoquer les questions d'ordre bilatéral et ont fait part de leurs inquiétudes face à l'attitude de la France à l'égard de la Turquie et à l'avenir de l'amitié franco-turque.

I. État d'avancée des négociations d'adhésion

1. Des négociations d'adhésion qui progressent, bien qu'à un rythme relativement lent

Depuis l'ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005, seuls huit des trente-cinq chapitres ont été ouverts à la négociation entre la Turquie et l'Union européenne et un seul a été provisoirement clos.

Les facteurs qui peuvent expliquer la relative lenteur des négociations tiennent à la fois à l'Union européenne et à la Turquie.

L'Union européenne ou certains de ses États membres gèlent, en effet, par leurs décisions, l'ouverture de douze chapitres de négociation.

Quant à la Turquie, elle connaît de graves difficultés d'ordre intérieur depuis

le printemps 2007, qui résultent de l'opposition entre le camp laïc et le parti au pouvoir, l'AKP. Ces blocages politiques retardent malheureusement l'adoption de réformes politiques et économiques urgentes et font donc mécaniquement obstacle aux avancées des discussions d'adhésion.

2. Un bilan des réformes en demi-teinte

Si des progrès considérables ont été accomplis depuis 1999, le processus de réformes a cependant eu tendance à marquer le pas depuis 2005.

Des améliorations restent donc, à l'évidence, attendues dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la lutte contre la corruption, de la réforme du système judiciaire, du contrôle civil des forces militaires ou bien encore de la défense des droits économiques, sociaux et culturels.

Quelques réformes importantes sont néanmoins intervenues depuis la dernière mission de 2005 : la réforme de l'article 301 du code pénal turc, qui assouplit les règles en matière de poursuites judiciaires en cas de dénigrement public de l'identité turque ; la loi sur les fondations, qui améliore sensiblement les droits des communautés religieuses minoritaires.

Si la liberté d'expression et la liberté religieuse restent encore insuffisamment garanties, ces deux réformes ont toutefois permis de combler quelques lacunes en ces domaines.



MM. Robert del Picchia et Hubert Haenel, en présence du patriarche œcuménique grec orthodoxe, Bartholomeos 1^{er}.

En ce qui concerne les relations qu'entretient la Turquie avec les pays voisins, on peut déplorer que les relations entre la Turquie et Chypre ne soient toujours pas normalisées. Les autorités turques se disent cependant favorables à un règlement global de la question chypriote, tout en réaffirmant leur attachement à la solution proposée par le plan Annan.

II. Une économie de marché viable, de plus en plus insérée dans les échanges mondiaux

1. Une économie assainie, qui nécessite encore un certain nombre de réformes structurelles

L'économie turque a su se redresser de manière spectaculaire après la crise financière et monétaire de 2001.

	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance	9,4 %	8,4 %	6,9 %	4,5 %
Inflation	9,3 %	7,7 %	9,7 %	8,4 %
Solde public (% du PIB)	-5,2 %	-1,1 %	-0,6 %	-1,9 %
Dette extérieure / PIB	41,2 %	35 %	39 %	37,5 %

Les performances économiques de la Turquie se sont cependant amoindries en 2007, en partie sous l'effet d'un relâchement de la discipline budgétaire, causé par le contexte électoral.

Si la viabilité de l'économie turque n'est pas pour autant menacée, la poursuite des réformes structurelles apparaît nécessaire face à l'importance du déficit des paiements courants et à l'endettement des entreprises turques, qui rendent le pays particulièrement dépendant des capitaux étrangers.

2. Une économie dynamique de plus en plus insérée dans les échanges mondiaux

Le commerce extérieur de la Turquie est en forte croissance et sa balance commerciale, même si elle reste déficitaire, montre des signes d'amélioration, grâce au dynamisme des exportations.

Quant aux flux entrants d'investissements directs de l'étranger, ils ont connu une envolée exceptionnelle depuis 2005, plaçant la Turquie en 2006 au 16^e rang mondial et en 5^e position dans la catégorie des pays émergents

3. Des échanges bilatéraux en quasi stagnation

En dépit de ce contexte particulièrement dynamique, les relations économiques entre la France et la Turquie piétinent, qu'il s'agisse des flux d'investissements comme des échanges commerciaux. Les entreprises françaises perdent peu à peu des parts de marché en Turquie.

Si ces moindres performances économiques s'expliquent d'abord par la structure des exportations françaises, tournées vers des biens qui ont subi un net recul, la dégradation des relations franco-turques est susceptible d'avoir un impact sur les relations économiques entre les deux pays, même si celui-ci apparaît encore difficile à évaluer. Ceci est particulièrement sensible pour les grands contrats, catégorie généralement soumise à accord politique.

III. Des relations franco-turques sérieusement dégradées à la veille de l'ouverture de la présidence française de l'Union européenne

1. Une Turquie inquiète de l'attitude de la France à son égard

Les personnalités turques rencontrées ont fait part de leur incompréhension et de leur inquiétude au sujet de l'attitude de la France à l'égard de la Turquie.

Deux éléments ont, à leurs yeux, particulièrement envenimé les relations franco-turques ces dernières années : la reconnaissance par la France du génocide arménien de 1915, d'une part ; l'attitude de la France dans le cadre des négociations d'adhésion, d'autre part. La France apparaît en effet en Turquie comme le chef de file de l'opposition à son entrée dans l'Union européenne.

2. La nécessité d'adopter une approche plus équilibrée à l'égard de la Turquie

Au regard de l'impact qu'ont les déclarations françaises en Turquie, il apparaît indispensable de faire preuve d'une approche plus objective et mesurée à l'égard de ce pays. L'attitude de la France fait en effet aujourd'hui courir deux dangers :

– d'une part, elle menace sérieusement les liens privilégiés que la France et la

Turquie ont tissés depuis plusieurs siècles. Les Turcs ont en effet le sentiment que la France ne considère pas la Turquie comme un partenaire à part entière et ne la traite pas comme une grande nation ;

– d'autre part, elle est de nature à freiner la dynamique des réformes en Turquie, puisque la population apparaît de moins en moins disposée à accepter le sacrifice des réformes en l'absence de perspective tangible d'adhésion.



MM. Hubert Haenel et Robert del Picchia, aux côtés du ministre des Affaires étrangères de Turquie, M. Ali Babacan.

L'appétence de la population turque pour l'Union européenne s'est en effet affaiblie ces dernières années, passant de 70 % en 2000 à 47 % aujourd'hui.

Dans ces conditions, il apparaît inutile que la France accentue sa pression sur la Turquie. Loin de conduire celle-ci à redoubler d'efforts sur la voie de l'adhésion, cette pression la pousse, au contraire, peu à peu, à renoncer au rêve européen et, par là même, à une partie

des principes défendus par l'Union européenne. Cette dernière n'y a pour autant aucun intérêt. C'est pourquoi, quelle que soit l'issue que pourront avoir les négociations d'adhésion, il convient, dès aujourd'hui, d'amarrer solidement la Turquie à l'Union européenne.

Conclusion

La France n'a rien à gagner à apparaître comme l'opposant principal de la Turquie, permettant ainsi à d'autres États membres de se cacher derrière elle.

Personne ne saurait dire aujourd'hui ce que seront devenues la Turquie ou l'Union européenne d'ici une génération. Dans ces conditions, on voit mal pourquoi il faudrait, dès aujourd'hui, fermer définitivement la porte à la Turquie.

En effet, la poursuite des négociations avec ce pays ne préjuge en rien de l'issue du processus, qui reste, dans

tous les cas, ouverte. En revanche, elle constitue un facteur incitatif déterminant pour permettre à la Turquie de se réformer, ce qui va dans le sens des intérêts de l'Union européenne. Car, même si les négociations ne devaient pas déboucher sur une adhésion, la Turquie demeurerait l'un des voisins immédiats de l'Union européenne.

Pour ces raisons, les rapporteurs expriment le souhait que la France sache faire preuve d'une approche plus objective et plus équilibrée à l'égard de la Turquie dès l'ouverture de la présidence française.



Délégation pour l'Union européenne

<http://www.senat.fr/europe/index.html>

Secrétariat de la Délégation
pour l'Union européenne
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.26.28
Télécopie : 01.42.34.32.92

Président et rapporteur

M. Hubert Haenel
Sénateur (UMP) du Haut-Rhin



Rapporteur

M. Robert del Picchia
Sénateur (UMP)
représentant les Français
établis hors de France



Le présent document et le rapport n° 412 (2007-2008) sont disponibles sur Internet :

<http://www.senat.fr/noticerap/2007/r07-412-notice.html>

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :

Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06